

Le droit de l'urbanisme pour les nuls

Vendredi 24 mars 2017
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :



Jean-François ROUHAUD

Avocat au Barreau de Rennes
Cabinet Lexcap
Spécialiste en droit public et en
droit immobilier
Co-Responsable de la
Commission de Droit Public

Horaires :

De 9h15 à 17h45

Soit 7 heures de formation

Cette formation est homologuée par le
Conseil National des Barreaux

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 Paris

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Tél : 01 46 33 07 19

Fax : 01 46 33 98 23

formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Les différents types de réglementation en urbanisme et leur articulation

- Quelle est l'opposabilité d'un PLU ?
- Quelle est l'opposabilité d'un SCOT ?
- Quelle est l'articulation entre les différents documents (PLH, PDU, Loi littoral, SRCE, Charte de PNR, SAGE...)?

Le PLU : procédure, contenu, effets, régime, contentieux

- La procédure d'élaboration/révision d'un PLU
- Les différentes procédures d'évolution du PLU
- Les différentes pièces d'un PLU
- Les effets juridiques du PLU : conformité, compatibilité
- Le sursis à statuer
- Comment contester un PLU ?

Les autorisations d'urbanisme : procédure, contenu, effets, régime contentieux

- La soumission au régime du permis de construire, du permis d'aménager, de la déclaration préalable
- Le contenu de la demande d'autorisation
- L'instruction de la demande d'autorisation
- La décision susceptible d'intervenir
- La mise en œuvre de l'autorisation d'urbanisme
- Comment contester une autorisation d'urbanisme ?

Les certificats d'urbanisme

- Les deux types de certificat
- L'instruction des demandes de certificat
- Les effets du certificat d'urbanisme

Les opérations d'aménagement

- Aperçu du lotissement
- Aperçu du permis de construire valant division
- Aperçu de la ZAC
- Aperçu sur le financement de l'urbanisme

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290 € H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre : 720 € TTC, soit 600 € H.T.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société :

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 5 jours avant le séminaire sont acceptées. Formation reconnue par le CNB.

Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : Prénom :

Cabinet - Société :

Conditions : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct Formation reconnue par le CNB.

Demande de documentation

Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société :

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.



EUROJURIS
FRANCE